



Taxe d'habitation reçue après divorce

Par **stephanie0602**, le **24/11/2008** à **14:14**

je reçois la taxe d'habitation à payer alors que c'est à mon ex-mari de la payer. Il a la jouissance de l'appartement (suite à jugement) je n'y habite plus depuis Juillet 2007 et le divorce a été prononcé en novembre 2007. De plus je ne suis pas imposable avec un revenu annuel de 10 001€

Pourquoi est-ce que c'est moi qui reçois cet avis d'imposition ? il ne paye pas ? il n'a rien déclaré ? j'ai cru comprendre qu'il n'avait pas déclaré notre divorce pour bénéficier du barème couple alors que ces revenus dépassent le barème de non imposition.

Je ne suis pas en mesure de payer cette taxe, je n'en ai pas les moyens

Quels sont les recours ?

Merci